



Une
expérience
grandeur
nature



Tours-Fondettes
agrocampus

Lycée CFA CFPPA Exploitations

Pour savoir si l'espace test agricole
est adapté à votre projet,

CONTACTEZ NOUS

CHAMBRE D'AGRICULTURE 37

 02 47 48 37 13



ACEASCO
FORMASCOPE
COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI

ESPACE TEST



LES JARDINS DE LA CHOISILLE

Testez en Touraine
votre projet
d'installation agricole
en maraîchage bio



- * Tester vos compétences
- * Commencer à produire
- * Mettre en place votre réseau partenarial

LES ÉTAPES POUR BIEN DEMARRER VOTRE PROJET

POUR QUI ?

Vous avez :

- un **projet d'installation en maraîchage bio**,
- une **expérience professionnelle** significative dans le métier et/ou une formation agricole,
- **suffisamment de trésorerie de démarrage** pour financer les premiers investissements, les premiers achats et vos besoins privés.

POURQUOI ?

- **Démarrer progressivement** une activité de production sur un terrain mis à disposition par Tours Fondettes agrocampus.
- **Être accompagné.e** dans tous les aspects de votre projet d'installation pour vérifier la faisabilité technique, économique et humaine de votre projet professionnel.
- **Bénéficier** d'un cadre juridique et comptable légal et sécurisé et d'une couverture sociale : accidents du travail et maladies professionnelles (contrat CAPE).

POUR FAIRE QUOI ?

- **Tester** la faisabilité et la viabilité d'une activité de maraîchage, en affinant votre stratégie et vos compétences, et en évaluant votre capacité à gérer une entreprise et à dégager un salaire.
- **Expérimenter** en situation réelle une activité de production en maîtrisant les différentes dimensions de la gestion d'une exploitation.
- **Constituer** progressivement un réseau, tester différents débouchés et notamment celui de la restauration collective, et crédibiliser votre activité vis à vis des financeurs.

L'ESPACE TEST DES JARDINS DE LA CHOISILLE C'EST QUOI ?

Un site dédié situé sur une exploitation de Tours-Fondettes agrocampus, comprenant une surface exploitable de 1 ha, 960 m² de tunnel froid, une chambre froide et un tunnel de stockage de 350 m² et d'outils de production.

Un accompagnement professionnalisé à la gestion d'entreprise, à la préparation à l'installation avec les techniciens de la Chambre d'Agriculture et les professionnels de l'agrocampus.

Un statut spécifique :

- avec signature d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec la couveuse ACEASCOPI,
 - un statut juridique d'entrepreneur salarié permettant un hébergement juridique, fiscal et financier de votre activité,
 - un numéro SIRET, une assurance, un compte bancaire et un service comptabilité.
- Une durée de 1 à 3 ans et un coût limité** pour les candidats sélectionnés.

LES ETAPES :

Des entretiens :

- avec **la Chambre d'agriculture** pour évaluer votre projet,
- avec **l'espace test** pour connaître la structure d'accueil et l'opportunité du passage en Espace Test,
- avec **la couveuse** pour évaluer votre situation personnelle et monter un dossier d'admission pour rentrer en couveuse.

La création de votre entreprise :

Vous vous installez en étant accompagné(e) par les organismes d'aide à l'installation, ou vous réorientez votre projet professionnel.

